

REGLEMENT DE LA RONDE DES ELEPHANTS – 100KM DE SAVOIE 2018

Article 1 : ORGANISATION

LA RONDE DES ELEPHANTS est organisée le **Samedi 3 Novembre 2018** par le club de course à pied chambérien « **GO FOR IT RUNNING – GRAND CHAMBERY** » sous l'égide de la préfecture de Savoie, de la commission des courses hors stade de Savoie et des vingt communes traversées par la manifestation.

Article 2 : PRESENTATION DE L'EPREUVE

L'épreuve est **entièrement sur route goudronnée**. Elle peut s'effectuer de trois manières :

- Soit en solo
- Soit en relais par équipe de 5
 - 1^{er} passage de relais = Aix-les Bains
 - 2^{ème} passage de relais = Chindrieux
 - 3^{ème} passage de relais = Billième
 - 4^{ème} passage de relais = Novalaise
- Soit en Run & Bike par équipe de 2

Le parcours est une seule boucle de 100km avec un dénivelé positif de **1670m de D+**, à effectuer à allure libre, en **un temps limité de 17h avec une barrière horaire intermédiaire à 18h00 au 62^{ème} km** (Les Lacs de Saint-Jean de Chevelu).

Le départ de LA RONDE DES ELEPHANTS, pour les trois courses, sera donné **Place du Château à Chambéry** aux horaires suivants :

- **Solo – 100km : 8h00**
- **Relais par 5 – 100km : 8h15**
- **Run & Bike – 100km : 8h30**

L'Arrivée aura lieu au **Gymnase du Levant (52bis rue de L'épine) à Cognin**.

Pour les accompagnants et les participants, il est strictement interdit de stationner sur le parking du Gymnase du Levant ainsi que sur l'aire de départ, sous peine de mise en fourrière et de disqualification du ou des coureurs concernés.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La RONDE DES ELEPHANTS (trois courses) est ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de la catégorie « Espoir ».

Les concurrent(e)s doivent donc être **né(e)s en 1998 ou avant**.

Pour le Relais et pour le Run & Bike, les équipes peuvent être mixtes, ou non et peuvent comprendre des participants de différentes catégories d'âge.

Chaque participant du relais par équipe de 5 ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'un seul relais. En cas de participation d'un participant à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, la ou les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.

Tous les concurrents doivent joindre lors de leur inscription en ligne :

- Soit **une licence FFA** (Athlé Compétition, Athlé Running, Pass'Running ou Athlé entreprise)
- Soit **une licence FFTRI, FFCO ou Pentathlon moderne** faisant apparaître clairement la mention athlétisme ou course à pied en compétition.
- Soit **une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du Code du Sport** délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit **un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique du sport en compétition – de l'athlétisme en compétition – de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an la date de l'épreuve. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les concurrents qui n'auront pas fourni un des éléments ci-dessus ne pourront prendre part à La RONDE DES ELEPHANTS.

Les vélos à assistance électrique ne sont autorisés que pour les accompagnateurs du solo 100km. En revanche ils sont strictement interdits pour les concurrents du Run & Bike, sous peine d'être automatiquement disqualifiés.

[Article 4 : INSCRIPTIONS](#)

L'inscription à cette épreuve se réalise uniquement et seulement en ligne sur le site : www.goforitevent.fr

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, justificatif médical conforme), pour toute l'équipe concernant les relais et le Run & Bike. Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas où l'épreuve serait annulée (arrêté préfectoral...), l'organisation remboursera la moitié des frais d'inscription aux participants.

Cependant les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Pour les courses par équipe, la composition des équipes ne pourra être modifiée qu'en contactant l'organisateur, avec à l'appui les éléments conforme au règlement concernant le ou les nouveaux concurrents. Ces éventuelles modifications pourront être réalisées jusqu'au **Mercredi 31 Octobre 2018 à 18h**.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

De plus, l'équipe sera automatiquement disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : TARIFS INSCRIPTIONS

- **Jusqu'au Mercredi 3 Octobre 2018 à 0h00 :**
 - **Solo – 100km : Tarif de 60€**
 - **Accompagnateur solo – 100km : Tarif de 20€**
 - **Relais par équipe de 5 – 100km : Tarif de 125€ pour l'équipe**
 - **Bike & Run : Tarif de 100€ par binôme**
- **Du Jeudi 4 Octobre au Dimanche 28 Octobre à 0h00 :**
 - **Solo – 100km : Tarif de 70€**
 - **Accompagnateur solo – 100km : Tarif de 25€**
 - **Relais par équipe de 5 – 100km : Tarif de 140€ pour l'équipe**
 - **Bike & Run : Tarif de 110€ par binôme**

Seuls les coureurs solo et les participants du Run & Bike ont le repas de fin de course compris dans leur tarif d'inscription. Pour les accompagnateurs solos et pour les relayeurs par équipe de 5 il leur est proposé de le prendre ou non lors de leur inscription. **Le tarif du repas étant de 10€.**

Article 6 : DOSSARDS

L'ensemble des dossards est donné en une fois, dans une seule et même enveloppe, à condition que le dossier ait été validé en ligne par l'organisation.

L'enveloppe des dossards est à retirer sur présentation d'une pièce d'identité de l'un des coureurs.

Les horaires de retrait de dossards sont :

- Le Vendredi 2 Novembre 2018 **de 10h à 12h30 et de 14h30 à 22h00** au Gymnase du Levant à Cognin.
- Le Samedi 3 Novembre 2018 entre **6h00 et 7h00** au Gymnase du Levant à Cognin.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le dossard durant l'épreuve doit être visible en permanence et en totalité.

Article 7 : DEPARTS

Le départ des coureurs (solo, 1^{er} relayeur et 1^{er} coureur du Run & Bike) aura lieu Rue de Boigne, Place du Château à Chambéry. L'arrivée sera jugée pour les trois courses au Gymnase du Levant à Cognin avec **une barrière horaire le Dimanche 4 Novembre 2018 à 01h00.**

Le départ des accompagnateurs du Coureur solo se fera à **7h15** au Gymnase du Levant pour rejoindre le point de ralliement avec les coureurs qui est le parking « des Mottets » au Viviers-du-lac (14^{ème} km). Les vélos dans ce sas de départ devront être positionnés sur les emplacements en épi le long de l'avenue traversante.

Le départ du deuxième coureur du Run & Bike qui va commencer en vélo, aura lieu à **7h30** au Gymnase du levant pour rejoindre le sas de ralliement avec son coureur au 4^{ème} km. Le positionnement des vélos dans le sas de départ se fera en file indienne et dans l'ordre croissant des dossards.

Le coureur à pied du Run & Bike doit toujours être en possession du témoin de relais.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Les départs de chaque relayeur pour le relais par équipe de 5 sont les suivants :

- 1^{er} : Rue de Boigne, Place du Château, Chambéry à 8h30.
- 2^{ème} : Esplanade d'Aix-les Bains.
- 3^{ème} : Petit port de Châtillon, Chindrieux.
- 4^{ème} : Parking de l'école de Billième.
- 5^{ème} : Mairie de Novalaise.

ATTENTION :

Les équipes du relais par 5 sont complètement autonomes pour récupérer et amener leur relayeur sur chaque aire de passage de relais.

Tout relayeur s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète (du relais choisi) avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Article 8 : RAVITAILLEMENTS

18 Ravitaillements seront installés sur la boucle, les deux premiers espacés de 10km et les suivants de 5km.

Article 9 : SECURITE

La sécurité routière sera assurée par l'organisation avec le soutien de la police municipale. La responsabilité médicale sera assurée par deux médecins et une association de sécurité civile.

Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le port du casque est obligatoire sur l'intégralité du parcours pour les accompagnateurs du solo et pour les deux concurrents du Run & Bike.

Tous les concurrents y compris les accompagnateurs du solo doivent posséder une frontale lors de l'épreuve sauf les trois premiers relayeurs du relais par équipe de 5.

Les cyclistes veilleront à ne jamais gêner les coureurs à pied.

Le code de la route doit être scrupuleusement respecté (se tenir à droite, ne pas couper les virages...)

Seul le coureur solo du 100km a le droit d'être accompagné (vélo uniquement et deux accompagnateurs au maximum).

Pour les deux courses par équipe, tout accompagnateur (à pied, à vélo ou par tout autre moyen) est strictement interdit sur le parcours.

Article 10 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Il est prévu de faire plusieurs classements sans doublure de récompenses :

- Un classement scratch sur le Solo, Relais et Run & Bike
- Un classement féminin sur le Solo, Relais et Run & Bike
- Un classement mixte sur le Relais et le Run & Bike
- Un classement des trois premiers de chaque catégorie sur le Solo

Masters : 1978 et avant

Séniors : 1979 à 1995

Espoirs : 1996 à 1998

Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir au retrait des dossards, un cadeau Finisher et une bière offerte à l'arrivée. Les abandons auront également droit à la bière offerte à l'arrivée.

Article 11 : ASSURANCE

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- **Individuelle accident** : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.
- **Domage matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.
- **Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 12 : PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Article 13 : CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Tous les participants y compris les accompagnateurs du solo autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 : REGLEMENT

La participation à LA RONDE DES ELEPHANTS implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

Le jury des commissaires est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Plusieurs commissaires seront présents sur le parcours.

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivants :

- Sortir de l'itinéraire
- Jet de détritrus
- Non-respect des bénévoles ou des coureurs
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Triche (Moyens de transport, relayeur à plusieurs reprises, sauts de puce en vélo pour le solo)
- Utilisation d'un vélo avec assistance électrique
- Coureur du Run & Bike qui ne possède pas le témoin de relais
- Absence du dossard
- Absence de passage à un point de contrôle
- Participant ne possédant pas de frontale
- Non port du casque pour les suiveurs du solo et les concurrents du Run & Bike
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course ou des secours
- **Stationnement sur le parking du Gymnase du Levant et/ou sur l'aire de départ**